CHAMBRE D'AGRICULTURE GIRONDE

SCoT du Bassin d'Arcachon Val de Leyre

Diagnostic agricole

Version de travail

Septembre 2010

1. Une agriculture peu présente 4
1.1. Des surfaces exploitées faibles mais stables 4
1.1.1. Un territoire hyper spécialisé 4
1.1.2. Une répartition très localisée au sein du territoire 6
1.1.3. Des tailles d'exploitations hétérogènes 6
1.1.4. Un marché foncier échappant aux agriculteurs 7
1.2. Les exploitations agricoles 8
1.2.1. Un nombre d'unités faible 8
1.2.2. Une répartition très inégale des sièges d'exploitation 9
1.2.3. Transmissions, successions et projets 9
1.2.4. L'agriculture : une solution comme complément de revenus 10
1.2.5. Une prédominance des formes sociétaires 10
1.3. L'agriculture : un important employeur 11
2. Des filières agricoles diversifiées 14
2.1. Une filière élevage symbolique 14
2.1.1. Le bétail 14
2.1.2. Les volailles 15
2.1.3. Le gibier 16
2.1.4. la problématique équine 16
2.2. Les grandes cultures : une économie agricole majeure 16
2.2.1. Des cultures marquées par la prédominance du maïs 17
2.2.2. La nécessité de l'irrigation 18
2.2.3. Une filière éco-responsable 18
2.2.4. Une filière capable d'innovation et d'adaptation 19
2.3. D'autres productions spécialisées ou une agriculture de niche 19
2.3.1. Le maraîchage 19
2.3.2. La production horticole et florale – les pépinières 19
3. Diversification agricole : des pistes d'avenir laissées en friche 20
3.1. Des circuits courts présents mais peu perçus 20
3.2. L'accueil sur l'exploitation ou un certain désintérêt des agriculteurs 21
3.3. Une agriculture biologique peu représentée 21
4. Quel avenir pour l'agriculture du territoire ? 22
4.1. Les domaines de grande culture de la Haute Lande 22
4.2. L'agriculture résiduelle du Val de Leyre 22
4.3. La mise en valeur des prairies du Bassin d'Arcachon 23
4.4. L'agriculture sous couvert forestier 23
5. Les enjeux agricoles du territoire 24
5.1. Enjeu 1 : La préservation des espaces à vocation agricole 24
5.2. Enjeu 2 : Maintien de la compatibilité entre activité agricole et rôle écologique des espaces 24
5.3. Enjeu 3 : La valorisation de l'agriculture de proximité 25
5.4. Enjeu 4 : L'adaptabilité potentielle des grandes cultures aux changements 25

L'agriculture constitue sur le territoire un élément marginal de l'économie locale. Il existe toutefois de très fortes disparités dans la répartition spatiale de cette activité qui présente, sous certains aspects, une forte dynamique.

Les statistiques agricoles reposent sur le Recensement Général de l'Agriculture dont la dernière version à l'échelle communale date de 2000. Face à ces chiffres anciens mais toutefois utilisés comme base de réflexion, l'appel à d'autres sources a du être mis en œuvre (SAFER, Chambre d'Agriculture, MSA , …). Ils sont de nature à donner une tendance fiable des évolutions survenues sans pouvoir être comparés en temps que données brutes.

Enfin, de manière à avoir une vision partagée et prospective de l'agriculture, nous avons réuni un groupe expert composé d'exploitants agricoles et de techniciens.

1. Une agriculture peu présente

1.1. Des surfaces exploitées faibles mais stables

1.1.1. Un territoire hyper spécialisé

Les surfaces mises en valeur par l'agriculture font l'objet d'un comptage statistique appelé Surface Agricole Utile (SAU) comprenant les terres arables, prairies, cultures pérennes et jachères. En sont exclus les bois et forêts.

Les statistiques officielles sont constituées par le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) dont les modes de calcul font que les chiffres sont comptabilisés à la commune où est situé le siège social de l'exploitation. Ce qui pose sur le territoire de vrais problèmes d'interprétation et interdit de pouvoir obtenir des évolutions fiables dans le temps.

A titre d'exemple en 2000, alors que les SAU communales faisaient état de 8920 ha exploités, seuls 6796 ha l'étaient par des exploitations dont le siège est sur le territoire.

En 2008, afin d'avoir une idée de l'évolution, nous avons compilé les surfaces bénéficiant d'aides européennes ainsi que le comptage des principales surfaces exploitées ne bénéficiant pas de telles aides et ayant pu être identifiées. Nous obtenons une SAU de 8860 ha. Nous constatons ainsi une très grande stabilité dans le maintien des surfaces agricoles entre 2000 et 2010.

Même s'il faut garder une certaine vigilance quant à la comparaison de sources différentes, nous pouvons tout de même obtenir certaines tendances en ce qui concerne l'occupation agricole du territoire.

- Cette dernière reste marginale en terme spatial puisqu'elle ne correspond, en 2010, qu'à 6,5 % de l'espace. A titre de comparaison, l'occupation agricole du département de la Gironde est de 25, 6 %.

- Un autre phénomène doit être apprécié comme particulier. Il s'agit de la grande stabilité dans le maintien des surfaces agricoles. Ce phénomène doit être comparé avec la perte enregistrée au niveau départemental d'environ 1200 ha annuel.

- Enfin, comme nous avons pu le souligner, l'agriculture locale est fortement dépendante d'exploitations agricoles dont le siège est en dehors du territoire, voire pour certaines à plusieurs centaines de kilomètres. Ceci, au delà du caractère anecdotique qu'elle comporte, est bien la preuve de l'attractivité de cet espace. Nous tenterons d'en apprécier les motifs dans un chapitre suivant.

La répartition de la SAU, basée uniquement sur l'exploitation des chiffres du RGA, laisse apparaître sur les dernières années de fortes évolutions dans la répartition de ses composantes.

Evolution de la répartition de la SAU entre 1979 et 2000

	1979	**2000**	Evolution
SAU totale dont :	7 768	6 177	**-20%**
Terres labourables	5 604	3 847	**-31%**
Céréales	5 116	1 490	**-71%**
Superficies fourragères principales	1 987	712	**-64%**
STH	1 946	689	**-65%**
Maïs-grain et maïs semence	4 773	1 468	**-69%**
Légumes frais et pommes de terre	283	1 445	**411%**

Source : RGA 1979 et 2000

Comme nous venons de le voir, l'analyse des sources statistiques officielles sur le périmètre du SYBARVAL est largement tronquée du fait de l'importance des structures ayant leur siège en dehors du territoire.

Ce tableau est toutefois important puisqu'il fait apparaître depuis 1979, une tendance qui aujourd'hui ne fait que se confirmer et qui tend à un certain bouleversement de la répartition de la SAU.

Nous assistons à un abandon progressif des exploitations traditionnelles avec une diminution sensible des surfaces fourragères ou de la surface toujours en herbe. Ceci est lié à la diminution de la présence de l'élevage.

De la même manière, la monoculture de maïs tend à diminuer (même si la proportion issue de ce tableau est largement surévaluée) au profit d'une diversification des productions avec l'émergence des cultures légumières de plein champ, accompagnées d'autres productions plus spécifiques comme la bulbiculture ou la production de plantes aromatiques.

Nous avons pu, à partir des éléments disponibles au sein de la Chambre d'Agriculture, élaborer une typologie des productions suivant une situation de 2009.

Répartition de la SAU du territoire du SYBARVAL

Cultures	**Surface (ha)**
GRANDES CULTURES	8175 ha
PRAIRIES	275 ha
HORTICULTURE	14 ha
MARAICHAGE	9 ha
ARBORICULTURE	11 ha
PEPINIERE	195 ha
GEL	180 ha
Total des surfaces exploitées	**8860 ha**

Source : Chambre d'Agriculture de la Gironde

Ce tableau confirme pour 2009 la part extrêmement dominante des grandes cultures dans la mise en valeur des terres avec plus 92 % de celles-ci.

Viennent ensuite les prairies dont on peut noter la poursuite de la diminution depuis le dernier recensement même si la différence entre les sources oblige à une certaine prudence

Ce sont les pépinières qui arrivent en troisième position. Elles correspondent à des entreprises ayant une réelle activité de production. Nous avons choisi de ne pas comptabiliser celles n'ayant qu'une vocation de revente.

Enfin, nous trouvons une surface réduite consacrées au maraîchage.

Au delà, bon nombre d'unités agricoles n'utilisent pas de surface (agriculture hors sol). De même, il existe un certain nombre de détenteurs d'animaux (équins et ovins en particulier) qui n'ont pas de statut d'exploitant agricole mais qui participent à l'entretien de prairies.

1.1.2. Une répartition très localisée au sein du territoire

La position spatiale des terres exploitées laisse apparaître de très fortes disparités. L'essentiel des surfaces agricoles exploitées est scindé en deux zones distinctes :

- une première en limite Nord du territoire avec deux pôles distincts : l'un situé sur la commune du Barp en continuité des exploitations présentes sur les communes voisines hors périmètre, l'autre plus à l'Ouest sur les communes de Lanton et Audenge.

- la seconde est en limite Sud en continuité de ce que l'on retrouve sur le département des Landes (communes de Lugos, Belin Beliet, Gujan Mestras).

Les zones agricoles sont quasiment systématiquement indépendantes et éloignées des pôles urbains des communes sur lesquelles sont implantées. A ce titre, elles sont difficilement perçues par les habitants comme faisant partie de leur territoire. Ce phénomène est accentué par la taille des communes.

Elles sont extrêmement bien structurées et composées d'îlots de grande taille dont la forme est adaptée au matériel d'irrigation (pivots).

Le pourtour du Bassin d'Arcachon est quant à lui très peu exploité, tout comme le Val de Leyre. Les unités présentes dans ces secteurs sont de plus petites tailles et d'orientations différentes des précédentes. La structure de ces exploitations est souvent composée de plusieurs îlots plus ou moins vastes et de forme variée.

A l'inverse, les zones agricoles sont plus proches des zones habitées et parfois sont positionnées en limite de zones urbaines, voire au sein même d'un tissu urbain lâche et diffus.

1.1.3. Des tailles d'exploitations hétérogènes

La diversité de tailles des exploitations est fortement marquée. La plus grande d'entre elles dépasse 1 100 ha (l'une des plus vastes du département) alors qu'à l'inverse les plus petites se concentrent sur quelques centaines de mètres carrés de serres.

Cette taille est fonction de la spécialité des exploitations. La surface moyenne des exploitations utilisant des terres est de 135, 5 ha.

Celles consacrées aux grandes cultures ont une surface moyenne de 210 ha.

A l'inverse, les exploitations de maraîchage ont une taille moyenne restreinte.

Les plus grandes exploitations correspondent aux zones agricoles les plus éloignées des zones urbaines.

1.1.4. Un marché foncier échappant aux agriculteurs

Le marché foncier a été étudié à partir des données SAFER compilées entre les années 2000 et 2009. Il ne concerne que les terres agricoles et les constructions qui leurs sont attachées.

Ainsi, pour cette période on enregistre 1126 ventes concernant 4011 ha pour un montant approchant 160 millions d'€ correspondant à une valeur moyenne de 40 000 € l'hectare.

Cette réalité cache des disparités extrêmement importantes en ce qui concerne les acquéreurs. La SAFER classe ces derniers en 4 catégories : agriculteurs, collectivité, non agriculteurs et non définis. Cette dernière classe correspond souvent à des sociétés dont le caractère ne peut être clairement apprécié dans le cadre des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Les acquéreurs du foncier rural entre 2000 et 2009 (en % des surfaces)

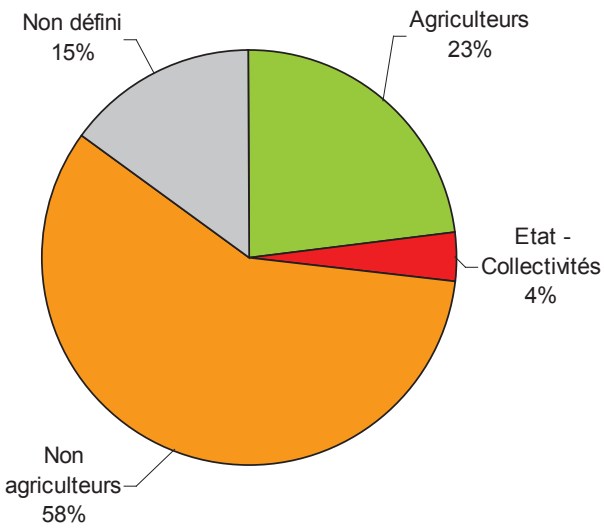

Le marché est nettement dominé par les non agriculteurs. Ces derniers sont à l'origine de prêt de 80 % des transactions pour 58 % des surfaces et 84 % des montants mis en œuvre.

A l'inverse, le marché strictement lié aux exploitations agricoles est anecdotique. Il ne correspond qu'à 5,5 % des transactions et 23 % des surfaces échangées. En ce concerne leur valeur, elle n'atteint pas 5 % du volume global avec un prix moyen proche de 9 000 € l'hectare.

Les collectivités quant à elles ont une activité minime sur le marché foncier local (moins de 2 % des transactions correspondant à moins de 4 % des surfaces pour une valeur avoisinant 1 % du total).

Le solde de ces échanges correspond au « non définis » au sens de la SAFER.

Prêt de 90 % de ces échanges se font sur des terrains exempts de construction.

Nous avons donc un marché foncier non urbain largement dominé par les non agriculteurs. Sur la période de référence, l'année 2005 correspond à un pic sur les trois critères décrits, après une stagnation. Depuis cette date, le marché reste ferme avec somme toute une lente décrue.

Si l'on s'interroge sur l'origine des acquéreurs, 60 % résident sur le territoire et 25 % sur le reste du département. Il s'agit donc bien d'un marché local. Toutefois, ces mêmes acquéreurs ne représentent que 50 % des surfaces et 60 % des sommes dépensées.

1.2. Les exploitations agricoles

Une exploitation agricole est une entité économique ayant une fonction de production animale ou végétale. Elle peut comprendre des activités annexes et connexes dans le prolongement de cette activité (vente directe, accueil à la ferme,…).

Cette partie ne comprend pas les entreprises ostréicoles dépendant pour partie du régime maritime et faisant l'objet d'une prise en compte spécifique.

1.2.1. Un nombre d'unités faible

Les exploitations agricoles ayant pu être recensées en 2010 sont au nombre de 79 (source Chambre d'Agriculture), soit 0,6 % du total du département. Cette proportion confirme la faible vocation agricole du territoire.

A ce nombre, il convient d'ajouter 14 centres équestres et 28 personnes ayant une activité de naisseur équin ainsi que 112 personnes identifiées comme détenteurs d'animaux.

Nous obtenons ainsi 107 personnes ayant un rapport avec la production agricole, soit à titre principal, soit à titre secondaire et 126 dont l'activité est plus à vocation de loisirs ne dépendant pas du régime agricole au sens social et fiscal du terme. Ces structures participent toutefois à l'entretien de l'espace agricole.

Afin d'avoir une idée de l'évolution des exploitations agricoles sur le territoire, nous devons utiliser les sources statistiques à notre disposition, à savoir le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) pour la période courant de 1979 à 2000, puis les chiffres de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour la période courant de 2000 à 2009.

Compte tenu de l'obligation de secret statistique et du faible nombre de structures présentes, nous devons plus nous attacher aux proportions qu'au nombre.

Le RGA présente la particularité de recenser les exploitations à leur commune de résidence. Ainsi, les exploitations dont le siège échappe au territoire ne sont pas comptabilisées. Suivant cette source, le nombre d'exploitations agricoles, qu'elles soient à titre secondaire ou à titre principal, a considérablement chuté entre 1979 et 2000 passant de 585 à 192, soit une diminution de 205 %.

La MSA de la Gironde comptait en décembre 2009, 297 entreprises cotisantes sur le territoire à titre principal ou secondaire. Toutefois, un certain nombre d'entre elles ne relève pas du champ direct de la production, comme les entreprises de parcs et jardins, les entreprises de travaux agricoles, les entreprises forestières ou ostréicoles. Ces entreprises ont pu être estimées au nombre de 191.

Il resterait donc 106 unités à caractère agricole identifiées sur le territoire. Ce chiffre est comparable à celui que nous avons pu établir, qui est de 107.

Nous aurions une diminution théorique

Les activités agricoles sur le territoire du SCoT
(total: 106 activités agricoles principales - Données MSA)

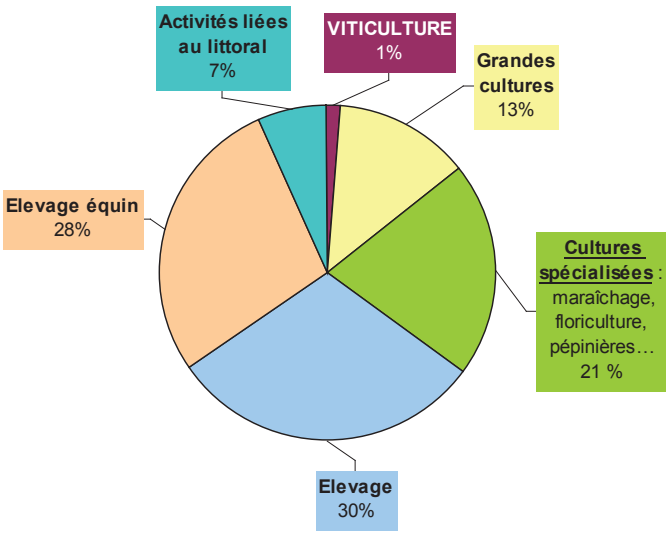

entre 2000 et 2010 de l'ordre de 45 % du nombre d'entreprises agricoles sur le secteur, même si les différences de sources oblige à une certaine prudence.

Le nombre d'exploitation agricole ne cesse donc de diminuer suivant un phénomène constaté au niveau national. Toutefois, le territoire est largement en dessous de la proportion que peut représenter le secteur primaire dans les catégories socio-professionnelle nationale.

1.2.2. Une répartition très inégale des sièges d'exploitation

Nous avons pu identifier une forte spécialisation des espaces avec des secteurs agricoles très clairement identifiables.

La localisation des sièges d'exploitation conduit à mettre en évidence le caractère diffus de ces derniers et met en évidence l'importance des structures peu consommatrices d'espace ou pratiquant des activités hors sols.

1.2.3. Transmissions, successions et projets

Pour les plus grosses unités, la transmission des exploitations dépend de leur rentabilité. Elle se fait aussi bien hors cadre familial (rachat des terres par un groupe ou par un exploitant souvent extérieur). Toutefois, le niveau important des immobilisations (foncier, matériels, bâtiments,..) est un frein à la transmission familiale compte tenu des investissements à réaliser lors de l'installation.

Pour les plus petites structures, l'insuffisance de disponibilités de surfaces conduisant à des structures peu rentables et les difficultés à pouvoir agrandir l'unité foncière sont des freins majeurs à leur transmission souvent conjugués à une absence de repreneur dans le cadre familial.

Dans le Val de Leyre, la pression urbaine sur les terres agricoles constitue un handicap de plus.

Les installations ne représentent que 1,7% des installations non ostréicoles du département. Elles se répartissaient entre grandes cultures (2), maraîchage (1) et élevage de volailles (1). Outre ces installations aidées, il y a eu quelques créations d'exploitations hors de cette procédure.

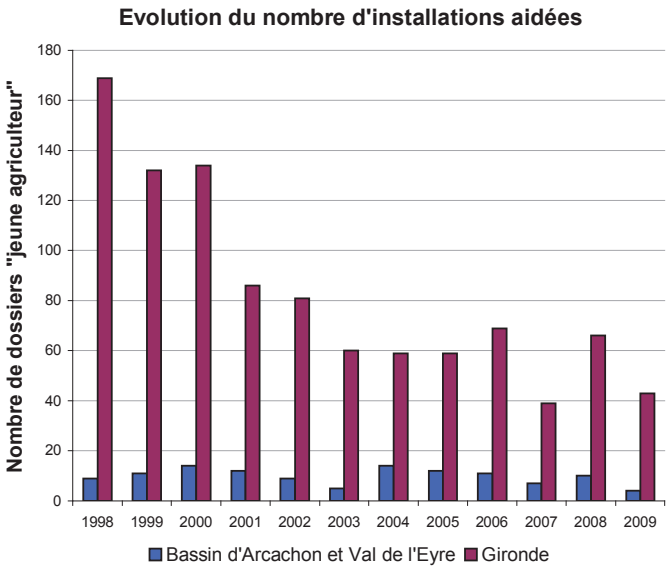

Ce faible nombre de procédures qui aboutissent, contraste avec un nombre important de projets identifiés, mais ne faisant l'objet d'aucun comptage, sur le périmètre d'étude. Un certain nombre de phénomènes permet d'expliquer pourquoi ces projets ne vont pas à leur terme.

En premier lieu, certains candidats à l'installation proposent des projets économiques peu sérieux qui ne reçoivent pas l'assentiment soit des collectivités locales, soit des autorités administratives.

D'autres se heurtent aux faibles

étendues des zones agricoles des documents d'urbanisme en vigueur et ne peuvent de ce fait pas obtenir les autorisations pour édifier les constructions nécessaires à leur activité.

Pour les projets situés en périphérie du Bassin d'Arcachon, dont le foncier est de plus en plus maîtrisé par la puissance publique (Conseil Général et Conservatoire du Littoral), les contraintes à caractère environnemental des cahiers des charges imposés aux futurs fermiers sont telles qu'elles peuvent constituer un répulsif à l'installation dans un contexte où l'agriculture veut et doit vivre de ses revenus.

Enfin et nous l'avons déjà évoqué, la disparition progressive des terres agricoles originelles, soient qu'elles aient été boisées, bâties ou tout simplement gardées par les propriétaires fonciers, ne favorise pas l'émergence de projets économiquement rentables.

1.2.4. L'agriculture : une solution comme complément de revenus

Suivant une source de la CCMSA, (Caisse Centrale des Mutualités Sociales Agricoles) seules 29 structures constituent une entité à titre principal. Ainsi, plus des 2/3 des structures présentes constitueraient une activité secondaire. Ce phénomène revêt donc sur le territoire une importance particulière alors que la proportion au niveau départemental est plus à l'inverse (1/3 de doubles actifs, proportion déjà supérieure à la moyenne nationale du fait de la spécificité agricole du département).

Le chef d'exploitation a soit une autre activité et les revenus agricoles constituent un accessoire à son revenu principal, soit son seuil de revenu agricole est inférieur aux normes et ne peut être considéré comme exploitant à titre principal.

Toutefois, cette agriculture a de fortes répercussions en terme social du fait des compléments de revenus générés, mais également en terme spatial par l'entretien des surfaces auxquelles elle participe.

Les activités les plus concernées par ce phénomène intéressent en particulier la production de légumes et de volaille. Ces dernières ne sont toutefois pas forcément et systématiquement identifiées et restent peu consommatrices d'espace.

Les petits éleveurs de chevaux ou ayant de petits troupeaux sont également à compter dans cette catégorie.

1.2.5. Une prédominance des formes sociétaires

En ce qui concerne le statut juridique des exploitations, nous distinguons les exploitations à titre individuel de différentes formes sociétaires comme les GAEC, EARL ou SCEA. Ces dernières peuvent comprendre plusieurs individus possédant le statut de chef d'exploitation.

Sur les 79 exploitations identifiées, 44 sont sous forme sociétaire. Ces formes sont extrêmement diverses.

Ces dispositifs sont à même de pouvoir faciliter la transmission des exploitations mais également de permettre l'intégration, au sein des exploitations, de capitaux extérieurs,par attributions de parts sociales.

1.3. L'agriculture : un important employeur

Compte tenu d'une mauvaise disponibilité des sources statistiques, cette partie est élaborée à partir du fichier ayant servi à l'élection des élus de la Chambre d'Agriculture de la Gironde.

Il comprend l'ensemble des salariés dépendant du régime social agricole et date de décembre 2007 dont l'emploi est situé sur le territoire . Ce fichier est divisé en deux.

Une première partie comprend l'ensemble des salariés travaillant sur les exploitations agricoles, mais également ceux des entreprises de travaux agricoles et forestiers, des entreprises d'espaces verts, voire une infime partie des salariés des entreprises ostréicoles qui sont affiliées au régime agricole.

Une seconde partie comprend les salariés des groupements professionnels agricoles y compris ceux du Crédit Agricole.

Ces salariés peuvent indifféremment être à temps plein ou temps partiel, soit suivant un contrat à durée déterminée ou indéterminée. Il ne comprend pas les salariés saisonniers ou la main d'œuvre intérimaire.

Leur nombre total était de 1216 répartis entre 944 salariés de la production et 272 salariés des groupements professionnels agricoles. A ces chiffres, il peut être ajouté 30 % d'emplois saisonniers en équivalent temps plein dans le domaine de la production.

73 % sont des hommes mais leur représentativité est plus importante dans les salariés de la production où leur part est de 76 % ; à l'inverse elle n'est que de 53 % dans les salariés des groupements professionnels agricoles.

74 % du salariat habitent et travaillent sur le territoire. Les autres proviennent des territoires voisins et en particulier de l'agglomération Bordelaise. Une part non négligeable (16 %) arrive du département des Landes et 6 % sont répartis sur le reste du territoire national.

Ces migrations journalières concernent à 46 % les salariés des groupements de productions, alors que 80 % des salariés des autres départements sont des salariés de la production.

Il existe au sein même du territoire de nombreuses navettes domicile-travail puisque seuls 32 % d'entre eux travaillent et résident sur la même commune.

Bien que nous n'ayons pas d'élément statistique précis, nous avons eu à aborder avec le groupe expert agricole la problématique de l'emploi et de ses problématiques spécifiques. Ceci concerne plus particulièrement les salariés de la production.

Cette main d'œuvre présente un certain nombre de caractéristiques tranchées.

Soit il s'agit d'un main d'œuvre permanente et dans ce cas, elle est peu formée et réside sur le territoire, soit nous avons affaire à une main d'œuvre spécialisée, voire hautement qualifiée et sujette à des migrations pendulaires. Les exploitants rencontrés ont clairement exprimé leurs difficultés à recruter des salariés spécialisés, en particulier ceux ayant une activité de conducteurs d'engins agricoles (tractoristes). Ces derniers sont souvent recrutés en dehors du département.

Il peut s'agir d'une main d'œuvre saisonnière, voire temporaire. Les entreprises agricoles ont beaucoup de mal à recruter ce type de main d'œuvre sur le bassin d'emploi du bassin d'Arcachon et un grand nombre arrive des quartiers défavorisés de l'agglomération Bordelaise.

Outre les conditions de travail difficiles, voire l'extrême pénibilité de certains postes qui se caractérise par un fort taux de renouvellement du salariat temporaire, les entreprises agricoles expriment clairement deux lacunes échappant à leurs prérogatives mais ayant un impact sur le recrutement.

Il s'agit, d'une part, de l'inexistence de transports en commun organisés à partir des gares, voire au sein du territoire permettant à des salariés peu rémunérés de se déplacer autrement qu'en voiture. L'éclatement et l'éloignement des centres d'exploitations des zones urbaines rendent une telle organisation difficile en dehors d'une structuration publique.

D'autre part, il est souligné l'extrême difficulté qu'ont certains salariés à se loger en locatif et à des tarifs qui soient en équation avec leur salaire. Bon nombre d'entre eux sont ainsi obligés à des navettes travail-emploi longues.

Enfin, le recours à des entreprises de travaux agricoles, couramment pratiqué en viticulture, n'est pas de mise sur le secteur.

SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre

Localisation des activités agricoles

Surfaces agricoles identifiées

- Ilots de grandes cultures
- Ilots d'élevage
- Autres activités agricoles

Sièges d'exploitation agricole (sauf grandes cultures)

Activités d'élevage :

- Elevage de bovin lait
- Elevage de bovin viande
- Elevage ovin
- Elevage de volailles
- Elevage de lapins
- Elevage de pigeons
- Elevage équin
- Elevage de gibier

Activités maraîchère, horticole ou de pépinière :

- Horticulture
- Pépinière
- Maraîchage
- Arboriculture (noisetiers)
- Bonzaïs

Activités de loisirs :

- Canards de chasse
- Centre équestre

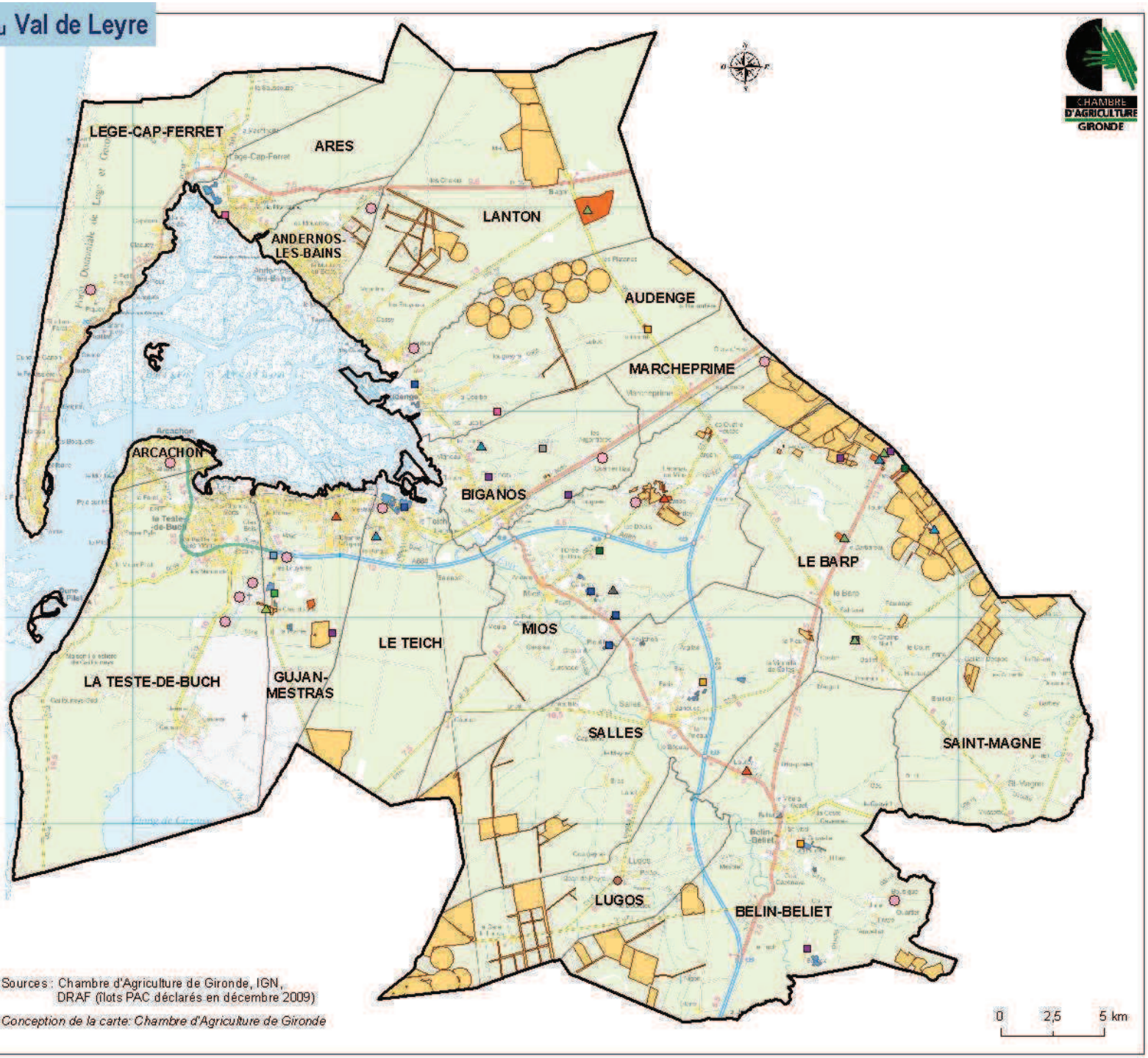

Sources : Chambre d'Agriculture de Gironde, IGN, DRAF (îlots PAC déclarés en décembre 2009)

Conception de la carte: Chambre d'Agriculture de Gironde

2. Des filières agricoles diversifiées

Malgré la faible représentativité de l'agriculture sur le territoire, une grande diversité de productions existe. Certaines sont toutefois des activités de niche économique reposant soit, sur la présence d'une zone de chalandise aisée, soit sur l'existence d'activité traditionnelle comme la chasse.

2.1. Une filière élevage symbolique

Le territoire du SCOT, à l'image de la Gironde, ne constitue pas un fort pôle d'élevage comparativement à d'autres secteurs.

La filière d'élevage peut être divisée en deux pôles distincts :
Les activités d'élevages de bétail et celles de volailles.

2.1.1. Le bétail

Le territoire est caractérisé par la présence de structures dans chacune des grandes filières d'élevage: bovins viande et lait, ovins et caprins, porcins et équidés.

Hors équidés, 26 exploitants agricoles ont soit une activité principale d'éleveur, soit un atelier complémentaire d'élevage.

Répartition du cheptel (avril 2010)

Type d'animaux	Nombre sur le territoire
bovins lait	97
bovins viande	161
ovins	418
caprins	108
TOTAL	784

Source : Etablissement Départemental de l'Elevage

Le troupeau bovin comptait en 1998, 387 têtes répartis entre 38 cheptels. En 2009, leur nombre n'était plus que de 258 pour 20 élevages. Il y a donc une perte d'effectif global de 50 % avec une légère augmentation du nombre de têtes par troupeau. Ces derniers restent souvent de taille très modeste à vocation de complément de revenu.
Les plus importants effectifs se trouvent sur le canton d'Audenge alors que le canton de Belin-Beliet ne possède plus qu'un détenteur d'un seul bovin.

Il y a donc une disparition progressive des bovins sur la zone d'étude.

En ce concerne les bovins lait, il ne reste plus, sur la zone d'étude, qu'une seule exploitation laitière située sur la commune de Gujan-Mestras. Une partie de la production est commercialisée en vente directe mais la majeure partie de la production est écoulée vers la laiterie de Montauban, seule laiterie présente dans le grand Sud Ouest.

Cette filière reste totalement anecdotique sur la zone d'étude.

En ce qui concerne la filière bovin viande, 5 exploitations comptant plus de 15 animaux sont recensées, dont 3 sont situées sur la commune de Mios. Elles comptabilisent en juin 2010,

188 animaux au total. La commercialisation de ces animaux se fait suivant des circuits classiques et échappent à la vente directe locale.

Ces élevages sont extensifs et participent à l'entretien du milieu naturel. A ce titre, un élevage bovin s'est installé récemment en bordure du bassin d'Arcachon en vue de l'entretien et de la mise en valeur agricole du Domaine de Certes à Audenge.

A coté de ces exploitations professionnelles, 14 détenteurs de bovins lait comptabilisent 26 animaux. Ces derniers sont souvent d'anciens exploitants ayant conservé une ou deux vaches pour leur consommation personnelle, ou pour un complément de revenu à travers la commercialisation de lait.

A ces deniers, il faut ajouter 9 détenteurs de moins de 10 animaux représentant 28 bovins viande.

La situation des élevages ovin et caprin est toute aussi déficitaire. Il ne reste que deux élevages ovins sur les communes de Belin-Beliet et Salles. Ils totalisent environ 280 brebis et leur mode de commercialisation est identique à celui des bovins viande.

Il n'existe plus, depuis peu, d'élevage extensif d'ovin au pourtour du Bassin d'Arcachon. Toutefois, une forme originale d'entretien de l'espace des forêts communales est présente sur la commune d'Andernos les Bains avec l'organisation d'une transhumance éco-pastorale de 2000 brebis et chèvres. Cette expérience se poursuit pour la 4ème année malgré des difficultés d'organisation matérielle et ne peut s'envisager sans un fort soutien financier de partenaire institutionnel.

Cette expérience qui déborde le simple cadre du territoire pour s'étendre à certains espaces de l'aire métropolitaine Bordelaise et du Médoc, suscite un certain intérêt de communes voisines sur le territoire.

Nous notons également l'existence d'un éleveur de chèvres naines qui sont largement destinées à l'agrément, voire l'entretien de vastes espaces privatifs.

Enfin, deux parcs de loisirs à Gujan-Mestras possèdent des troupeaux ovins et caprins non négligeables. Ces structures, bien que n'ayant pas trait avec la production animale sont consommatrices de jeunes animaux et constituent un débouché pour les producteurs ovins et caprins en particulier.

Il est noté la présence d'une importante porcherie industrielle hors sol sur la commune de Lanton constitutive d'une des 4 plus grandes unités du département. Elle est associée à une exploitation de grande culture qui elle est indispensable pour l'épandage des lisiers.

2.1.2. Les volailles

Près de 15 % des exploitations ont une production de volailles. Il s'agit souvent d'activité complémentaire (double activité) ou d'un atelier complémentaire à une autre production.
Si le poulet, la pintade ou le canard constituent la production essentielle, il existe également d'autres élevages spécialisés comme le lapin ou le pigeon.

Ces productions sont commercialisées pour une part essentielle, soit en vente directe sur place, soit sur les marchés locaux, voire à travers un réseau de distribution (commerce de détail).

Sur cette production, il existe des projets identifiés de création d'exploitations en élevage sous couvert forestier posant la question de la constructibilité agricole en zone forestière ainsi que le respect des périmètres d'isolement vis à vis des tiers.

Autre problématique de cette filière, l'abattage doit répondre à des normes draconiennes en perpétuelle évolution. La question doit être posée au niveau collectif surtout si ces productions doivent continuer à progresser.

La création d'un pôle public d'abattage doit être soulevé pouvant même dépasser le cadre du territoire. A titre indicatif, l'abattoir public de volailles le plus proche est à Saint-Sever au Sud de Mont de Marsan dans le département des Landes.

2.1.3. Le gibier

Deux structures produisent du gibier (perdrix et faisans) destiné au repeuplement soit de chasse privée, soit d'une population naturelle en sous effectif.
Ces deux producteurs n'ont pas à priori de problématique particulière. Il convient toutefois de veiller au maintien de leur isolement.

Il existe également des producteurs plus ou moins identifiés de canards de chasse. Ces animaux servent d'appeau dans le cadre des chasses traditionnelles au gibier d'eau. Ces productions restent confidentielles et sont parfois source de conflits car pouvant être installées en milieu urbain. Elles sont, la plupart du temps, le fait de doubles actifs passionnés de chasse.

2.1.4. la problématique équine

Il existe sur le territoire un nombre important de chevaux. Leur comptage s'avère quasi impossible même pour les Haras Nationaux, responsable jusqu'à ce jour de leur identification. En effet, si leur déclaration est obligatoire, il doit être clairement signalé que bon nombre de propriétaires ne respecte pas cette obligation et qu'enfin, lors du décès de l'animal, il n'y a aucune procédure pour enregistrer ce fait.

Les bases de données sont donc largement en sureffectif et les Haras Nationaux refusent de communiquer sur ce point.

Toutefois, leur présence est réelle et nous les trouvons sur l'ensemble du territoire. Si nous ne pouvons identifier le cheval comme animal de loisirs, voire de compagnie, nous savons qu'il existe une activité de naisseur. Ainsi, nous en dénombrons 28 propriétaires pour 37 juments.

Il existe également 14 centres équestres liés à la pratique de sports équestres. Nous devons noter la présence d'élevages spécialisés dans les équidés avec souvent une spécialisation à la clef (dressage, …).
Enfin, les Haras Nationaux soulignent l'importance de l'existence pour la filière équine de l'hippodrome de La Teste et de la dynamique qu'il procure par sa présence et l'organisation de courses.

2.2. Les grandes cultures : une économie agricole majeure

Représentant plus de 95 % des surfaces agricoles du territoire, les grandes cultures constituent l'élément spatial et économique majeur du territoire du SCOT. Cet espace agricole créé à l'issu des grands incendies des années 50 et son intérêt réside dans sa grande facilité de travail et sa grande adaptabilité à une diversité de cultures.

2.2.1. Des cultures marquées par la prédominance du maïs

La plupart des exploitations de la zone d'étude est caractérisée par des rotations de cultures. Ces dernières impliquent fortement le maïs qui occupe plus de 65 % de l'espace

Au delà de son intérêt économique, sa présence historique est due à son cycle végétal court. C'est une des rares cultures qui peut se planter et se récolter en dehors des périodes de saturations des sols en eau que l'on peut le constater sur le secteur. Actuellement, son existence est indispensable dans les rotations pratiquées de manière à permettre des vides sanitaires avant l'implantation de cultures spécialisées.

Le maïs grain est dominant et peut encore constituer dans un nombre de cas limités une monoculture annuelle. Toutefois, certaines exploitations lui substituent deux autres types de variétés : la plus répandue est le maïs doux destiné à la consommation humaine (62 % de la production départementale). Ce dernier, cueilli plus tôt dans la saison, présente l'avantage d'être moins consommateur en eau.

Les cultures irriguées sur le SCOT du Bassin d'Arcachon

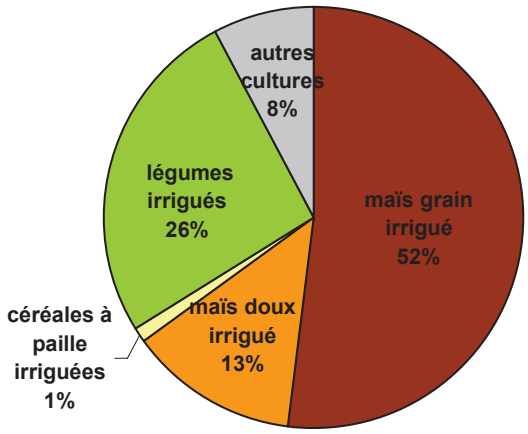

Enfin, certaines unités commencent à introduire une variété riche en amidon et destinée aux filières industrielles : il s'agit du maïs waxy.

Certaines exploitations produisent également des céréales à paille (blé, orge, avoine,…) et trouvent sur le territoire départemental un marché de vente directe souvent destiné aux détenteurs d'équidés, aux éleveurs de volailles ou de gibier à plumes.

Il convient de souligner l'importance économique que représente le Port Autonome de Bordeaux dans le stockage et la commercialisation du maïs grain.

Au fil des dernières décennies, l'omniprésence de la maïsiculture a laissé place à une importante diversification avec, en particulier, l'introduction des cultures industrielles de légumes de plein champ. Ces dernières représentent plus du quart des surfaces en production sur le territoire et concentrent 40 % de la surface de production girondine.

Celles-ci sont dominées par la production de carottes (la Gironde avec 23 % en est le premier producteur national). Cette production est marquée par l'existence du seul producteur industriel de carotte bio.

Viennent ensuite des productions de pommes de terre, de haricots verts et, dans une moindre mesure, d'asperges, de petits pois et de poireaux.

Certaines de ces cultures sont soumises à des contrats de production avec des conserveries (maïs doux essentiellement) ou des entreprises de congélation (petits pois, haricots verts) extérieures au territoire. Par contre, les autres légumes sont traités sur place par des unités de lavage et de conditionnement et vendu directement sur le marché national ou local.

Enfin, nous avons une production spécifique d'herbes aromatiques destinées à la consommation humaine produite sur place. Elles sont traitées et conditionnées dans les usines du groupe auquel est affiliée l 'exploitation.

Toutefois, compte tenu des impératifs de rotation liés à des raisons sanitaires, la production de légumes atteint actuellement un seuil maximal d'expansion.

Le reste des cultures spécialisées est composé de productions pouvant évoluer très rapidement en fonction des lois du marché.

2.2.2. La nécessité de l'irrigation

L'irrigation constitue, pour ces sols et pour les productions qui leur sont associées, un enjeu majeur.

L'eau provient pour la quasi totalité de prélèvements souterrains dans la nappe du plio-quaternaire dite nappe des sables. Cette nappe est peu sensible et ne constitue pas un enjeu de protection au niveau du SDAGE.

Les volumes prélevés au moyen de 1200 forages environ sont d'une très grande stabilité et restent inférieurs à ceux autorisés. Il n'en reste pas moins qu'il existe suivant les années climatiques de fortes variations dans l'utilisation de la ressource.

Les études menées montrent que cette nappe se reconstitue en période hivernale.

2.2.3. Une filière éco-responsable

Depuis une dizaine d'années, les exploitations du plateau landais ont travaillé sur la certification environnementale (agriculture raisonnée et plus récemment Haute Valeur Environnementale : HVE).

La plupart des exploitations de grandes cultures du secteur d'étude sont adhérentes au Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine (GRCETA SFA) dont le siège est à Belin Beliet.

Ce groupement a créé une qualification nommée « criTERREs » dont le cahier des charges comporte aussi bien des pratiques culturales ou d'irrigation raisonnées, que la qualité des produits, le respect de l'environnement et du paysage. Aujourd'hui, 70 % des exploitations adhérentes sont engagées dans cette démarche et espèrent ainsi répondre aux attentes des consommateurs. D'autres labels de qualité sont également développés et les cahiers des charges des entreprises alimentaires sont draconiens sur les doses résiduelles de pesticides.

D'autres exploitations agricoles développent une qualité environnementale certifiée qui leur est propre.

Au delà de ce label, l'enquête régionale sur les pratiques culturales parue en 2008 souligne que « pour réduire les coûts et s'adapter à une réglementation plus soucieuse de l'environnement, des améliorations ont été apportées . Les apports en azote et en herbicide ont été réduits et les pratiques culturales et les pratiques culturales en termes de fertilisation et d'irrigation sont désormais plus raisonnées ». Il faut également noter que les molécules les plus polluantes sont par ailleurs aujourd'hui interdites et les doses de pesticides apportés sont bien souvent inférieures aux doses autorisées. Sur les cultures de maïs, le développement de la technique du binage a, par exemple, permis de limiter à un ou deux passages les traitements d'herbicide ».

Il convient également de rappeler que les cultures irriguées de maïs ou de légumes sont parmi les moins consommatrices de produits phytosanitaires.

Au delà de ces aspects, une exploitation développe une production de carottes sous label bio et cela à une échelle industrielle. Les exploitants rencontrés font remarquer que l'adaptation de leur production de légumes vers des critères bio ne fait l'objet de demande de la part des entreprises agroalimentaires mais qu'ils seraient à même de pouvoir répondre à cette demande.

2.2.4. Une filière capable d'innovation et d'adaptation

Il convient de souligner l'extrême adaptabilité des exploitations à toute nouvelle production. L'existence du GRCETA permet d'assurer les essais de cultures et d'estimer la rentabilité économique mais également les conditions optimales de productions. Ceci fait de cet organisme un interlocuteur incontournable. Toutefois, c'est bien la rentabilité économique des productions qui assure leur succès.

Il existe également sur le secteur un centre de recherche privé accompagné d'un outil de production permettant la production de plants (fraise et griffes d'asperges).

2.3. D'autres productions spécialisées ou une agriculture de niche

2.3.1. Le maraîchage

La production maraîchère concerne sur la zone 6 exploitants dont 4 en activité exclusive. Pour les deux autres il s'agit d'ateliers complémentaires. Les surfaces qui lui sont consacrées sont réduites (9 ha).

Parmi eux, un est en agriculture biologique, un autre en lutte raisonnée.
La totalité de la production est destinée au marché local à travers une distribution en circuit court. Une exploitation pratique le principe de la cueillette sur place, c'est à dire que le client va lui même se servir au sein de zones de production.

A ces exploitations, il existe également un nombre de producteurs de légumes qui peut être assimilé à des doubles actifs. Leur production constitue un complément de revenu. Il est extrêmement difficile de les identifier, un certain nombre d'entre eux échappant au régime social agricole.

Il existe sur l'ensemble de la zone, une forte demande de produits agricoles issus de l'agriculture locale, si possible respectueuse de l'environnement et en particulier de légumes ou de fruits.

Cette production , malgré des sols adaptés à ce type de production, reste peu développée. Bien que de faibles étendues soient nécessaires à une exploitation rentable, la rétention foncière liée à la pression foncière conduit à des situations de blocage.

Il convient de souligner que le faible développement d'une telle filière est également lié à un manque de formation adaptée mais aussi à la pénibilité du travail.

2.3.2. La production horticole et florale – les pépinières

Ces productions correspondent à 12 structures sur le territoire. Ces dernières peuvent être divisées en deux catégories :

- les entreprises ayant une production d'envergure et diversifiée sur des surfaces conséquentes fournissant en plants, arbres et arbustes le marché national par le biais de

l'approvisionnement de chaînes de distribution spécialisées, voire à travers la production de produits ornementaux spécifiques (tapis fleuri, gazon en plaques ou rouleaux).

Il convient de leur adjoindre une production spécifique avec la bulbiculture qui trouve, sur ces sols, un support adapté au grossissement des bulbes (tulipes, lys,…). Ces cultures sont en lien direct avec les Pays Bas pour la commercialisation, mais aussi la fourniture de la matière première et le conditionnement.

Cette production présente la particularité de nécessiter une rotation longue du fait des contraintes culturales et sanitaires extrêmement importantes. Aussi cette production se fait, par alternance, sur une grande partie des exploitations présentes sur la partie Nord du territoire par des locations de terres annuelles.

L'ensemble de ces exploitations est extrêmement proche dans leur fonctionnement et leurs besoins des exploitations de grandes cultures traditionnelles.

- les entreprises ayant une production plus confidentielle sur des surfaces restreintes souvent sous serres ou tunnels. Ces dernières sont parfois intégrées au tissu urbain.

Les productions se distinguent par leur originalité (bonzaï, plantes aromatiques, …) pas forcément destinées au marché local mais la présence d'une population à fort niveau de vie contribue à leur localisation sur le territoire.

D'autres ont une production plus classique de plants, de fleurs coupées souvent en lien avec le marché local.

3. Diversification agricole : des pistes d'avenir laissées en friche

Afin de diversifier leurs revenus, les agriculteurs tentent de mettre en œuvre des procédures originales leur permettant de réduire les circuits commerciaux, de rendre leur production attractive, voire d'adjoindre des ateliers complémentaires en prolongement de leur acte de production.

Il existe un nombre important de possibilités dont certaines sont déjà utilisées par les agriculteurs du territoire. D'autres mériteraient une structuration en vue d'un développement.

3.1. Des circuits courts présents mais peu perçus

Ils permettent de réduire le nombre d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs améliorant la rentabilité du produit. Ils reposent souvent sur une relation de confiance établie entre eux par contact direct.

La vente directe sur l'exploitation est de loin le circuit le plus répandu, en particulier en maraîchage mais aussi pour les volailles avec l'existence de points de vente directe dans un bâtiment. La quasi totalité des producteurs pratique sur la zone ce type de commercialisation, mais compte tenu de leur faible nombre, leur impact sur la consommation est très faible. L'activité de cueillettes entre également dans les circuits courts.

Par ailleurs, la profession agricole structure des marchés de producteurs dont deux se tiennent sur le territoire et auxquels participent des agriculteurs du département. Ces marchés pourraient être développés et toutes les productions agricoles peuvent y être

représentées. Ils pourraient être le moyen d'intégrer dans ces circuits des producteurs locaux.

Il existe également des possibilités de vente à domicile, soit suivant des principes de contractualisation (AMAP par exemple) ou avec commande préalable (panier, caissette). Ce type de démarche peut intéresser l'ensemble des productions et connaît un vif succès. Il n'existe que très peu de structures organisées de ce type aujourd'hui (4 AMAP sur le territoire par exemple). Encore faut-il remarquer que ces structures sont obligées de faire appel à des producteurs étrangers au territoire pour l'approvisionnement.

Ces circuits courts n'intéressent que très peu les grandes exploitations productrices de grandes cultures à l'exception de celles produisant des céréales à paille qui trouvent sur le territoire des débouchés en vente directe.

3.2. L'accueil sur l'exploitation ou un certain désintérêt des agriculteurs

Soutenu par la profession agricole à travers divers réseaux labellisés (Bienvenue à la Ferme par exemple), l'accueil sur l'exploitation peut revêtir plusieurs formes allant de la simple vente directe à de l'accueil comme les chambres d'hôtes ou les fermes auberges.

Ce réseau est très peu développé sur le territoire avec seulement 4 adhérents dont parmi eux 3 ostréiculteurs Il n'existe aucune structure à vocation pédagogique comme les fermes pédagogiques ou de découvertes par exemple.

Ce secteur mériterait d'être développé.

3.3. Une agriculture biologique peu représentée

Ce label aux exploitations, au delà des convictions personnelles des individus qui la pratique, procure une image respectueuse de l'environnement qui la pratique et trouve une forte demande de la part des consommateurs.

Seuls, 2 exploitants ont la totalité ou une partie de leur production labellisée en agriculture biologique. Ces deux exploitations produisent des légumes.

Cette production reste donc très limitée avec un fort potentiel de développement.

Toutefois, la conversion en agriculture biologique réclame de la part des producteurs, au-delà de solides convictions personnelles, des efforts en terme financier mais aussi en terme de pratiques culturales que tous ne sont pas capables d'assumer.

De réelles progressions sont possibles dans ce domaine.

4. Quel avenir pour l'agriculture du territoire ?

Nous avons pu mettre en évidence sur le territoire non pas une agriculture mais des agricultures qui ont un comportement, des besoins et des enjeux bien différenciés.

4.1. Les domaines de grande culture de la Haute Lande

Tout d'abord, celles qui occupent le plus d'espace et qui constituent un moteur économique agricole : il s'agit bien évidemment des grandes structures de cultures.

Ces dernières n'ont à priori pas de problème de maintien de leur activité. Les enjeux majeurs pour elles consistent dans le maintien de la ressource en eau pour l'essentiel.

Toutefois, leur position en limite Nord et Sud du territoire au contact d'autres zones agricoles de même type sur les territoires voisins et leur très forte emprise posent la question de leur implication dans la gestion de la trame verte à mettre en œuvre.

Un travail fin doit être fait de manière à mettre en évidence les corridors biologiques existants sans que les contraintes et la réalité de l'agriculture puissent être oubliées.

Mal perçues par les habitants du territoire, car souvent éloignées des zones urbaines, ces exploitations souffrent de cet isolement en particulier vis-à-vis des transports collectifs pour faciliter le déplacement des salariés.

Autre point évoqué, la difficulté à recruter sur le territoire de la main d'œuvre. Cette dernière vient souvent de l'agglomération Bordelaise. Enfin, les exploitants évoquent des carences dans certains emplois.

Il y aurait donc une vraie politique sociale à mettre en œuvre vis-à-vis de l'agriculture qui doit s'envisager au niveau régional pour ce qui est de la formation. Enfin, il ne peut être passé sous silence la problématique du logement social pour ces salariés dont le niveau de rémunération est sans aucune mesure avec la moyenne de la population locale.

Enfin, suivant l'avenir qu'il pourra être donné au besoin de fournir de nouvelles productions en lien avec la création d'un pôle de compétitivité, il se peut qu'un besoin spécifique d'extension des zones agricoles voit le jour. Ceci repose essentiellement sur le niveau de besoin sanitaire, d'obligation de rotation, voire périmètre d'isolement qu'il faudra mettre en œuvre. Ceci ne pourra se faire qu'à partir de nouveaux défrichements.

Si non à ce jour, les surfaces disponibles sont suffisantes aux besoins des entreprises présentes.

4.2. L'agriculture résiduelle du Val de Leyre

Cet espace est sans doute celui qui doit cristalliser toute l'attention.

L'agriculture y est résiduelle suivant des structures de taille modeste, même pour les exploitations existantes.

La compétition avec l'expansion urbaine est forte et la rétention foncière omniprésente. Il existe de très nombreuses poches de terres non exploitées parfois en cours d'enfrichement et souvent en limite ou encerclées de tissus urbains lâches et qui sont issues d'anciennes exploitations.

Ces espaces pourraient supporter le développement d'une agriculture en circuit court répondant à l'attente d'une population de plus en plus soucieuse de la qualité des produits qu'elle consomme.

Ceci implique toutefois un certain nombre de points qu'il ne faut pas sous estimer. Tout d'abord, la mise en œuvre de tels projets implique un fort investissement des collectivités dans la maîtrise foncière de ces espaces qui restent à identifier au niveau local de manière fine.

Par la suite, la demande de produits locaux est omniprésente sur l'ensemble des territoires et le nombre de candidats à l'installation est quasiment nul, en particulier en maraîchage. Il y a donc un gros effort à fournir en matière de formation qui implique également une revalorisation de la fonction d'agriculteur.

L'installation de ces nouveaux exploitants réclame un niveau d'équipement important (serres ou tunnel, matériel d'irrigation et d'exploitation, forages,..) constituant des investissements sans rapport avec les moyens des candidats et présentant des incertitudes en terme de revenus attendus. L'obligation d'irriguer dans ces sols sableux implique de fait de nouvelles autorisations de forages dans un secteur identifié comme ne pouvant supporter de nouveaux prélèvements dans les eaux superficielles.

Ainsi, la reconquête de ces espaces demande une très forte mobilisation des collectivités et des accompagnements techniques et financiers des porteurs de projets.

4.3. La mise en valeur des prairies du Bassin d'Arcachon

Après avoir connu une très forte activité agricole liée à l'élevage extensif, la présence de l'agriculture au contact du Bassin d'Arcachon se raréfie. La maîtrise publique de ces espaces n'est pas étrangère à cette disparition. Si ces acquisitions ont permis le maintien de leur caractère naturel, leur entretien par l'agriculture reste difficile tant les exigences des cahiers des charges imposées sont en contradiction avec les besoins de l'exploitation.

Ce phénomène est d'autant plus préjudiciable que l'élevage, sur ces espaces, pourrait utilement participer à une diversification agricole du territoire et maintenir une filière d'élevage nettement en danger de disparition.

4.4. L'agriculture sous couvert forestier

C'est sans doute l'une des pistes les plus sérieuses pour réintroduire de l'agriculture sur le pourtour du Bassin d'Arcachon. Comme nous l'avons vu, il existe des essais de pacage ovins sous couvert forestier garantissant leur entretien . Nous avons pu également identifier, dans les actuels parcours à l'installation, des personnes soucieuses de créer des élevages de volailles sous couvert forestier avec comme finalité une production qualitative à destination du marché local.

Ceci pose toutefois un certain nombre de questions, en particulier la gestion du droit à bâtir pour les inévitables constructions nécessaires à l'activité agricole dans un contexte de risque majeur de feux de forêts et dans certains secteurs de fragilité écologique.

Le risque est toutefois grand de voir usurper la qualité de chef d'exploitation pour obtenir des autorisations d'urbanisme.

5. Les enjeux agricoles du territoire

5.1. Enjeu 1 : La préservation des espaces à vocation agricole

La préservation des espaces agricoles est une condition essentielle au maintien des espaces agricoles les plus sensibles. Cela passe par une maîtrise de la pression foncière, particulièrement importante sur les rares espaces agricoles du Val de Leyre ou de certains espaces du Sud bassin.

Cette protection peut s'exercer par l'intermédiaire du SCoT à travers la définition d'espaces agricoles protégés ou par la mise en place de Zones Agricoles Protégées pour des espaces fragiles ou de Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et naturels Périurbain (PEANP) pour des espaces à reconquérir et nécessitant une intervention de la collectivité.

Cependant, la prise en compte systématique de l'agriculture dans les documents d'urbanisme communaux reste le meilleur moyen d'assurer une préservation de tous les espaces agricoles. Les agriculteurs ont souligné le manque d'intérêt de certains élus à leur égard. Ils souhaiteraient davantage de reconnaissance et de considération de leurs activités dans les projets communaux.

Par ailleurs, la préservation des espaces agricoles implique de maintenir une activité agricole sur ces espaces : le morcellement des terres, la rétention foncière de certains propriétaires compliquent beaucoup l'installation d'un jeune agriculteur qui souhaite trouver des terres. D'une manière générale, il s'agit d'assurer une sécurité foncière aux exploitations agricoles face à la progression de l'artificialisation.

Objectifs proposés :

1. **Protéger durablement les espaces agricoles** : par la mise en place d'espaces protégés par le SCoT, d'outils comme les Zones Agricoles Protégées et une meilleure concertation des élus locaux avec les agriculteurs ; ceci passe par la réalisation systématique d'un diagnostic agricole lors de la réalisation de PLU.
2. **Permettre l'accès à un foncier adapté à l'usage agricole pour l'installation ou l'agrandissement d'exploitations** : cela implique de favoriser la disponibilité de terres au potentiel agronomique adapté aux types de productions agricoles envisagées.

5.2. Enjeu 2 : Maintien de la compatibilité entre activité agricole et rôle écologique des espaces

Ecologie et agriculture sont encore trop souvent en opposition. La plupart des agriculteurs interrogés expriment les craintes face aux contraintes environnementales à venir. Parallèlement, un grand nombre d'entre eux adopte une démarche d'agriculture raisonnée, voire de certification environnementale.

Concilier protection environnementale et activité agricole est un enjeu majeur pour l'avenir. De nombreuses actions visant au respect de l'environnement sont en cours. Elles sont peu reconnues. Leur mise en œuvre réclame souvent une adaptation de l'économie de l'exploitation et demande du temps.

Des formations spécifiques pourraient mises en œuvre afin que l'agriculture puisse participer à la valorisation des trames vertes dans le respect de l'activité économique de l'exploitation. Les démarches d'agriculture durable et pas seulement l'agriculture biologique, doivent bien sûr être encouragées et valorisées.

Objectifs proposés :

1. **Faire reconnaître le rôle d'entretien de l'espace et d'aménagement de l'agriculture**
2. **Promouvoir les démarches durables** mises en œuvre par les agriculteurs

5.3. Enjeu 3 : La valorisation de l'agriculture de proximité

Les nouvelles attentes des consommateurs concernant des produits de qualité et de proximité peuvent être un moteur pour l'agriculture locale. Le territoire du SYBARVAL, par le bassin de consommation qu'il offre, est privilégié pour valoriser des circuits d'approvisionnement de proximité qui doivent toutefois se renforcer pour répondre à la demande.

Objectifs proposés :

1. **Soutenir le développement de tous les types de circuits courts** en intervenant auprès des agriculteurs, des collectivités locales et des organismes de formation.
2. **Soutenir les initiatives de diversification des exploitations agricoles.**
3. **Promouvoir l'agriculture auprès de la population locale.**

5.4. Enjeu 4 : L'adaptabilité potentielle des grandes cultures aux changements

L'esprit entreprenarial des exploitants agricoles alliée aux espaces disponibles, support potentiel de cultures variées, la présence d'un centre d'expérimentation fédérant la quasi totalité de ces exploitations sont autant d'atouts pour participer au développement d'un pôle de compétitivité basé sur une complémentarité entre nouvelles productions agricoles et filières industrielles.

Objectifs proposés :

1. **Permettre le développement potentiel des zones agricoles si le besoin s'en fait sentir.**
2. **Mettre en œuvre un partenariat avec le GRCTA SEA dans le cadre de la création d'un pôle de compétitivité.**
3. **Valoriser l'implication des agriculteurs dans la création du projet.**